



FNDC

Front National pour la Défense de la Constitution

Front National pour la Défense de la Constitution

Le Front National pour la Défense
de la Constitution (FNDC)

A

A la Section Persécutions et Crimes de masse
de la Cour Pénale Internationale (CPI)

Objet : Alerte et veille sur la situation sociopolitique alarmante en Guinée,

Madame la Procureure,

Le Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC) a l'honneur de vous alerter sur la situation politique alarmante en Guinée née de la volonté du Président **Alpha CONDE** d'adopter une nouvelle Constitution pour se maintenir au pouvoir à la fin de son deuxième et dernier mandat.

En effet, le Président de la République, certains membres de son gouvernement et de haut-fonctionnaires, se sont ouvertement engagés dans un projet illégal de troisième mandat aux conséquences aussi dangereuses qu'imprévisibles, en violation flagrante de la Constitution et de la volonté exprimée par le peuple de Guinée dans son écrasante majorité.

Des indicateurs bien identifiés permettent de repérer les germes de la violence déjà installée. Il en est ainsi des propos tenus par le Président de la République **Alpha Condé**, au siège du Parti RPG- arc-en-ciel, le 24 mars 2019, appelant explicitement ses propres populations à l'affrontement. De tels propos questionnent fortement son rôle de garant de la Constitution et de protecteur de la paix sociale.

Son ministre de la sécurité et de la protection civile, **Alpha Ibrahima Keira**, s'est illustré récemment en adoptant un registre tout aussi guerrier. Au siège de son Parti, le RPG- arc-en-ciel, il déclarait le 21 septembre dernier que « *...tous ceux qui veulent troubler l'ordre public trouveront les institutions de la République sur leur chemin. L'ordre public sera maintenu vaille que vaille, coûte que coûte* », établissant ainsi un amalgame tendancieux entre les manifestations pacifiques et les troubles à l'ordre public. Il est fondamental de relever que des propos similaires avaient été tenus à la veille des événements du 28 septembre 2009, aboutissant à la véritable tragédie humaine dont nous avons commémoré le souvenir il y a quelques jours, sans que la soif de justice des victimes et de leurs proches n'ait été étanchée.

Les forces de l'ordre et de sécurité ont déjà eu recours, dans un passé plus récent, à la répression sanglante de manifestations non-violentes considérées de manière abusive comme des troubles à l'ordre public. Des postes armés militaires (PA) ont été installés en plusieurs endroits de la capitale Conakry pour intimider et dissuader les personnes qui oseraient manifester pacifiquement leur opposition au pouvoir en portant des revendications politiques, syndicales, sociales et économiques dans la rue ou sur la place publique. Une interdiction



FNDC

Front National pour la Défense de la Constitution

Front National pour la Défense de la Constitution

générale de manifestation a été décrétée sur toute l'étendue du territoire nationale depuis Juillet 2018 avec une application toutefois sélective, puisqu'inopérante s'agissant des promoteurs du troisième mandat.

En application de l'article 22 de notre Loi fondamentale en vertu duquel « *chaque citoyen a le devoir de se conformer à la Constitution, aux lois et aux règlements* », notre devoir d'assumer notre responsabilité citoyenne en exigeant le respect scrupuleux de notre Constitution, se heurtera à l'ambition de plus en plus ouvertement affichée du Président Alpha CONDE de rester au pouvoir, au mépris du principe de l'alternance démocratique. Il est à craindre qu'une telle situation ne remette durablement en cause la paix et la stabilité en Guinée et dans la sous-région.

Ayant à l'esprit l'effet dissuasif potentiel et réel que la Cour Pénale Internationale (CPI) inspire, de par son existence même et sa compétence, sur la commission de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide, et sa vocation à rendre une justice non pas exclusivement punitive mais aussi préventive, le FNDC déclenche, **par la présente, une procédure d'alerte précoce et de veille pour l'adoption de mesures urgentes aux fins de la prévention de crimes potentiels.**

En effet, l'inertie, l'inaction ou encore les réponses tardives ne sauraient convenir face à la nécessité impérieuse de protection des personnes contre les risques bien réels de violations massives et graves des droits de l'homme, dans un contexte où l'impunité garantie aux auteurs d'atrocités commises ex ante ne fait qu'accroître la probabilité de la commission ex post de crimes tout aussi atroces.

C'est pourquoi le FNDC attire l'attention de la CPI sur la nécessité **d'assurer le suivi de l'évolution de la situation en Guinée en vue de prévenir la naissance de violations graves et massives des droits de l'homme et d'empêcher l'utilisation illégale, abusive et disproportionnée de la force.**

En espérant que les développements ci-dessus éveilleront tout votre intérêt et susciteront des actions diligentes en conformité avec l'esprit et la lettre du Statut de Rome, nous vous prions de croire, Madame la Procureure, en l'assurance de notre profonde considération.

Conakry, le 10 octobre 2019

Le Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC)

Responsable Stratégie et planification



Sékou Koundouno

